

Editorial

Bataille sur le financement FRI



Avons-nous confiance en notre système de formation, de recherche et d'innovation (FRI)? Au cours de la dernière législature, deux camps se sont affrontés au

Parlement fédéral: l'un fait confiance au système et souhaite son développement, l'autre doute constamment de l'efficacité du financement FRI. Durant cette session d'automne, les Chambres fédérales se prononceront sur des objets issus des deux camps. La question du financement FRI s'apparente ainsi à un interminable duel entre les augmentations et les réductions des moyens financiers.

Et ce, au risque d'oublier les faits. De nombreux indicateurs montrent que notre système FRI fonctionne bien. Les hautes écoles suisses figurent parmi les meilleures au monde dans tous les classements, leurs diplômés sont plus demandés que jamais sur le marché du travail et notre pays est numéro un en matière d'innovation depuis des années. Notre système de formation professionnelle est devenu un succès qui s'exporte.

Des défis considérables attendent le Domaine FRI au cours des années à venir: la transition numérique, la pénurie de personnel qualifié et les enjeux techniques du changement climatique n'en sont que quelques exemples. Nous devons donc croire en la force de notre système FRI, au lieu de gaspiller notre énergie dans cette bataille épuisante. Tirons plutôt à la même corde afin de relever les défis avec succès.

Anita Fetz

conseillère aux Etats, membre du bureau du Team politique FUTURE

Expérimentation animale et humaine

Une interdiction stricte menace la place scientifique suisse

L'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine» vise à purement interdire les études scientifiques sur les animaux et l'être humain en Suisse. Cette demande radicale compromet la capacité de la Suisse à acquérir de nouvelles connaissances de base et à développer des produits et des processus innovants dans le milieu médical. De plus, notre pays dispose déjà de standards éthiques élevés et de règles strictes: les expériences sur les animaux et l'être humain ne sont autorisées que s'il n'existe aucune autre méthode. Pour ces raisons, le Conseil fédéral, les hautes écoles et les organisations de la recherche rejettent cette initiative.

L'expérimentation animale et humaine est de plus en plus au centre des préoccupations politiques: l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine» a été déposée en mars 2019. Cette initiative appelle à une interdiction inconditionnelle des expériences scientifiques sur les animaux ainsi que de la recherche sur l'être humain. Les initiants veulent aussi interdire l'importation de produits qui ont été développés entièrement ou partiellement avec des expérimentations animales. Par ailleurs, une

initiative parlementaire pour l'interdiction de l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères est pendante au Conseil national (lire l'encadré).

Cet été, le Conseil fédéral a proposé de rejeter l'initiative pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine; il ne formulera pas de contre-projet. Le gouvernement estime que les dispositions légales actuelles protègent suffisamment les animaux et l'être humain dans la recherche. Les règles en vigueur en Suisse comptent déjà parmi les plus rigoureuses au monde. L'expérimentation animale n'est autorisée que s'il n'existe aucune autre méthode permettant de répondre aux questions scientifiques. C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral a fondé en 2018 le «Centre de compétences suisse 3R» en collaboration avec les hautes écoles et l'industrie pharmaceutique suisses. Conformément au principe des 3R («reduce, replace, refine» en anglais), ce centre de compétences a pour objectif de remplacer l'expérimentation animale, de la réduire et de diminuer les contraintes pour les animaux utilisés.

Cette stratégie doit contribuer à ce que le nombre d'expérimentations animales

La CSEC-N rejette l'interdiction de l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères

L'initiative parlementaire «pour l'interdiction de l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères» est pendante au plénum du Conseil national. L'initiative demande une modification de la Loi fédérale sur la protection des animaux, en vue d'interdire l'expérimentation animale de degré de gravité 3 en Suisse. Ce degré le plus élevé signifie que les animaux subissent des dommages ou un trouble important de leur état général. En 2018, 2,7% des animaux utilisés à des fins expérimentales en Suisse ont vécu des contraintes sévères.

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) recommande, par 17 voix contre 8, de ne pas donner suite à cette initiative. La majorité est d'avis que l'expérimentation animale, d'un degré de gravité élevé dans certains cas, est essentielle au développement de thérapies innovantes. La commission se dit satisfaite du cadre légal actuel: les critères pour la conduite d'expériences du degré de gravité le plus élevé sont très restrictifs, ce qui garantit une recherche éthiquement responsable.

continue de diminuer. Le nombre d'animaux utilisés à des fins expérimentales a déjà reculé de 16,9% en dix ans, entre 2009 et 2018. En 2018, environ 586'000 animaux étaient encore impliqués dans une étude scientifique en Suisse. La plupart d'entre eux (71,1%) ne subissent aucune contrainte ou des contraintes légères. Environ 26,2% des animaux ont subi des contraintes moyennes et 2,7% des contraintes sévères.

Malgré les chiffres en baisse, les expériences sur les animaux ainsi que les essais cliniques sur l'être humain restent nécessaires dans certains cas pour acquérir de nouvelles connaissances de base et développer des produits et processus innovants dans le domaine médical. Une acceptation des demandes radicales de l'initiative pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine menacerait donc l'excellence du

pôle de recherche suisse. De plus, la volonté d'interdire l'importation de produits ayant fait l'objet d'expérimentations animales ou humaines empêcherait la population suisse d'obtenir le meilleur approvisionnement possible en thérapies médicales et en médicaments. Pour ces raisons, les hautes écoles et organisations de la recherche suisses rejettent l'initiative pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine.

Budget 2020

Le cadre financier FRI n'est pas totalement exploité

Fin août, le Conseil fédéral a adopté son projet de budget pour l'année 2020 à l'intention du Parlement. A l'image des deux années précédentes, le Conseil fédéral n'exploite pas totalement le cadre financier pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) dans le budget 2020. Les moyens financiers pour le Domaine des EPF, les hautes écoles cantonales, le Fonds national suisse et les Académies suisses des sciences devraient être inférieurs de 145

millions de francs à la planification financière décidée pour 2020 par le Parlement dans les arrêtés du Message FRI. La formation professionnelle et les organisations de la formation continue sont aussi touchées par des coupes. Il s'agit de la troisième tranche des mesures d'économies annoncées par le Conseil fédéral en 2017 déjà, pour les années 2018 à 2020.

A l'origine, le Conseil national et le Conseil des Etats avaient augmenté de

façon ciblée les moyens financiers dans le cadre du Message FRI 2017-2020, afin que les acteurs FRI puissent mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux. Malgré la situation réjouissante des finances fédérales, le Domaine FRI est à nouveau confronté à des mesures d'économies. Ces dernières entravent la concrétisation des priorités fixées par la politique.

Initiative de limitation

Les bonnes conditions cadres sont compromises

Pendant la session d'automne, le Conseil national examinera l'initiative populaire «pour une immigration modérée» (initiative de limitation). L'initiative charge le Conseil fédéral de résilier l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) avec l'Union européenne (UE). Les hautes écoles et organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation suisses rejettent l'initiative de limitation. Les initiateurs acceptent de dissoudre les Accords bilatéraux I et de remettre complètement en question la voie bilatérale éprouvée entre la Suisse et l'UE. L'initiative met ainsi en péril des conditions cadres importantes pour le succès de la place suisse

de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI).

Coopérations de recherche en danger

D'une part, les hautes écoles suisses ont besoin de la libre circulation des personnes pour garantir la mobilité du personnel académique. Grâce à l'ALCP, elles peuvent recruter les meilleurs talents du continent facilement et sans contingents. De nombreux scientifiques et étudiants suisses bénéficient eux aussi de la mobilité: ils peuvent acquérir de l'expérience en Europe sans grands obstacles et développer ainsi leurs compétences. D'autre part, la coopération européenne en ma-

tière de recherche fait également partie des Accords bilatéraux I: l'accord sur la recherche permet à la Suisse de participer aux programmes de recherche européens. Dans ce contexte, les scientifiques établis en Suisse peuvent participer à des projets transfrontaliers avec les meilleurs de leurs collègues et bénéficier d'encouragements importants. Une acceptation de l'initiative de limitation sonnerait la fin de l'ALCP et par conséquent celle de l'accord sur la recherche, qui y est lié dans le cadre des Accords bilatéraux I. Une telle détérioration des conditions cadres aurait des impacts importants sur le pôle FRI suisse.

EN BREF

Numérisation: la CSEC-E rejette les programmes d'impulsion

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) propose, à l'unanimité, de rejeter deux motions de sa commission-sœur demandant la mise en place de programmes d'impulsion dans le domaine de la numérisation. La commission estime que les acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) accordent déjà une place importante à ce défi et prévoient des mesures en la matière dans leurs planifications pour le Message FRI 2021-2024.

31 ERC Starting Grants pour la Suisse

En 2019, 31 des 408 Starting Grants du Conseil européen de la recherche (ERC) ont été octroyés en Suisse. Quinze de ces prestigieux encouragements vont à de jeunes scientifiques de l'ETH de Zurich. L'EPFL obtient trois ERC Starting Grants; les universités de Berne, de Genève, de Lausanne et de Zurich en ont deux chacune. Les universités de Bâle, de Fribourg et de la Suisse italienne, ainsi que l'Institut tropical et de santé publique suisse et le Centre suisse d'électronique et de microtechnique ont tous reçu un encouragement de l'UE.

La CDIP adapte l'accord intercantonal universitaire

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a modernisé l'accord intercantonal universitaire (AIU). L'AIU définit les contributions que les cantons versent par an et par personne pour leurs étudiantes et étudiants inscrits dans une université d'un autre canton; ces montants sont versés au canton responsable de la haute école. Dans le concordat révisé, les tarifs sont calculés sur la base des coûts effectifs. De plus, les rabais actuellement accordés à six cantons pour leurs pertes migratoires seront abolis. Les cantons vont à présent décider s'ils adhèrent à l'AIU 2019. A son entrée en vigueur, ce dernier remplacera l'accord actuel datant de 1997.

Michael Hengartner à la présidence du Conseil des EPF

Le Conseil fédéral a nommé Michael Hengartner à la présidence du Conseil des EPF. Ce professeur en biologie moléculaire, âgé de 53 ans, est recteur de l'Université de Zurich depuis 2014. Il préside également la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses swissuniversities depuis 2016. Son prédécesseur, Fritz Schiesser, a pris sa retraite à la fin avril 2019; depuis, la vice-présidente Beth Krasna assume la présidence du Conseil des EPF ad interim. Michael Hengartner prendra ses fonctions le 1^{er} février 2020.

Optimisation de la transition des gymnases aux hautes écoles

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses swissuniversities s'engagent ensemble pour optimiser la transition des gymnases aux hautes écoles. Dans une déclaration d'engagement commune, elles ont fixé des objectifs visant à garantir, à long terme, un accès sans examen aux hautes écoles.

Innovation: la Suisse reste en tête

La Suisse occupe une nouvelle fois la première place du Global Innovation Index en 2019. La Suède se trouve au 2^{ème} rang de ce classement des pays les plus innovants. Elle est suivie des Etats-Unis (3^{èmes}), des Pays-Bas (4^{èmes}) et du Royaume-Uni (5^{ème}). Le Global Innovation Index 2019 repose sur 80 indicateurs et réunit un total de 129 économies nationales.

Essais pilotes sur le cannabis: la CSSS-N demande un rapport

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a débattu de l'introduction d'un article relatif aux projets pilotes dans la Loi sur les stupéfiants. Cet article autoriserait les études scientifiques sur la consommation de cannabis. La commission soutient les conditions strictes prévues par le Conseil fédéral. La majorité de la CSSS-N demande que les employeurs et les écoles des personnes participant aux études soient informés. Par ailleurs, la commission charge l'administration d'établir un rapport sur la protection de la jeunesse dans le domaine de la consommation de cannabis. Elle ne procédera au vote sur l'ensemble que lorsque ce rapport sera disponible.

Shanghai Ranking: cinq universités suisses dans le top 100

Dix hautes écoles suisses sont classées dans le Shanghai Ranking 2019. Comme l'année dernière, l'ETH de Zurich occupe la 19^{ème} position. Les universités de Genève (58^{ème}) et de Zurich (61^{ème}), ainsi que l'EPFL (78^{ème}) et l'Université de Bâle (87^{ème}) se trouvent aussi dans le top 100. L'Université de Berne est classée entre la 101^{ème} et la 150^{ème} place; l'Université de Lausanne entre la 151^{ème} et la 200^{ème} et l'Université de Fribourg entre la 401^{ème} et la 500^{ème} place. L'Université de la Suisse italienne (501-600) et l'Université de Neuchâtel (901-1000) figurent parmi les mille meilleures hautes écoles.

Impressum

© Réseau FUTURE 2019

Münstergasse 64/66, 3011 Berne
T 031 351 88 46
info@netzwerk-future.ch
www.netzwerk-future.ch

Le Réseau FUTURE stimule le dialogue entre la science et la politique. La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source.